

Demore
françoise
Magdelaine
Rodegonde
publique
1823
N° 21

DU sacre Decembre — au mil huit cent dix-sept, à onze heures du matin
ACTE DE MARIAGE de françois Demore Cultivateur
agé de vingt ans, né à la Garde département
du mois de le vingt du mois de Janvier mil
de ans fils de la Garde département
d'un fils mineur de mine
Demore sa femme domicilié à la Garde département
d'un fils et de Marie Girard sa femme présente

Et de Magdelaine Rodegonde publiqua
agée de vingt ans, née à la Garde département
le cinq du mois de pluvios mil ans
à la Garde département
fils mineur de mine
domicilié à la Garde département
et de Marie Girard sa femme présente

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous le
treize novembre dernier et le sept Decembre Courant Desquels il
résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit
mariage d'après le terme prescrit par la loi: voir le contenu
d'acte de naissance des futurs époux, voir aussi l'acte de
naissance de la future épouse, les pièces de naissance et morte de
la future épouse et celle de la mère de la future épouse
et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an
11, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un
En présence de Françoise Rodegonde
dépertement d'un ans — agé de vingt ans profession de
De françois Lomel — domicilié à la Garde — département
d'un ans — agé de trente ans profession de
De Joseph Calvet — domicilié à la Garde — département
d'un ans — agé de vingt ans profession de
Et de Jean Louis Maffroy — domicilié à la Garde — département
de ans — agé de vingt ans profession de

Après quoi, moi françois Lomel laurier Maire de la Garde
faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les
les époux le père et la mère des futurs époux ou les leurs

Magdelaine Rodegonde
Françoise Rodegonde
Joseph Calvet
Maffroy
Laurier

Mademoiselle
publique
1823
N° 22

DU sacre Decembre — au mil huit cent dix-sept, à dix heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Françoise Rodegonde
agée de vingt ans, née à la Garde département
du mois de le vingt du mois de Janvier mil
de ans fils de la Garde département
d'un fils mineur de mine
Rodegonde sa femme domicilié à la Garde département
d'un fils et de Marie Girard sa femme présente

Et de Françoise Rodegonde
agée de vingt ans, née à la Garde département
le cinq du mois de pluvios mil ans
à la Garde département
fils mineur de mine
domicilié à la Garde département
et de Marie Girard sa femme présente

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous le
treize novembre dernier et le sept Decembre Courant Desquels il
résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage
d'après le terme prescrit par la loi: voir le contenu
d'acte de naissance des futurs époux, voir aussi l'acte de
naissance de la future épouse, les pièces de naissance et morte de la future épouse
et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an
11, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un
En présence de Françoise Rodegonde
dépertement d'un ans — agé de vingt ans profession de
De Françoise Rodegonde — domicilié à la Garde — département
d'un ans — agé de trente ans profession de
De Jean Louis Maffroy — domicilié à la Garde — département
d'un ans — agé de vingt ans profession de
Et de Joseph Calvet — domicilié à la Garde — département
de ans — agé de vingt ans profession de

Après quoi, moi Françoise Lomel laurier Maire de la Garde
faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les
les époux le père et la mère des futurs époux ou les leurs

Françoise Rodegonde
Françoise Rodegonde
Joseph Calvet
Maffroy
Laurier

fait, clos et scellé le présent registre des mariages, par nous Maire de la Commune
de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public de la Garde le 19 Janvier
1823
Laurier Maire